

**ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL  
D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de la ville de Cucq,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 1 en date du 09 Décembre 2024 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 13 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 08 novembre 2021 après avis du comité social territorial en date du 07 septembre 2021

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
PETIT-PHAR ROBERT	REDACTEUR PR 2EME CLASSE	01/12/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au**

**grade de : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

<b>Nom / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
COUSIN JEAN-MARIE	AGENT DE MAITRISE	01/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
CARPENTIER PHILIPPE	ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025
QUONIAM FREDERIC	ADJOINT TECHNIQUE	01/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
3	3	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
3	3	0

**Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
NEMPONT ANGELIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PR DE 2EME CLASSE	01/11/2025
RANSON MARIE-PIERRE	ADJOINT TECHNIQUE PR DE 2EME CLASSE	01/11/2025
LEPRETRE DELPHINE	ADJOINT TECHNIQUE PR DE 2EME CLASSE	01/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables \*

Total	Hommes	Femmes
3	0	3

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
3	0	3

## ARRÊTE

**ARTICLE 2** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

**ARTICLE 3** - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire (*ou le Président*),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Cucq,  
Le 29/10/2025

Le Maire,  
Walter KAHN

Pour le maire empêché,

Le(la) premier(e) adjoint(e) suppléant(e)★



